

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 à 20h30

Le 16 novembre 2022 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : BONNARDEL Isabelle (proc. B ARRIVÉ)

Secrétaire : Bruno ARRIVÉ

Présents : 14 Représenté : 1 Absents : 1 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du/de la secrétaire de séance : Bruno ARRIVÉ

2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 15 POUR avec petite modification sur RTE.

3. Décision sur la promesse de constitution de servitude concernant le projet éolien du Bel Essart :

Ce projet avait été accordé lors de l'ancienne mandature pour une implantation de 2 éoliennes sur la commune de La Faye et 1 à Pailleroux. Pour ce projet, nous devons leur permettre d'utiliser nos chemins dans un acte notarié. Pour cela, nous aurions une indemnité unique de 72 000 € ainsi que des annuités annuelles de 4 500 €. Cette servitude serait de 35 ans et tous les frais et l'entretien seront à la charge du promoteur.

Pierre Breton s'interroge quant à la nature des chemins, resteront-ils enherbés ? Les chemins blancs, inscrits au PDIPR, seront certainement renforcés. = 12 POUR 3 ABSTENTIONS 0 CONTRE

Actuellement, il y a un recours de la décision et le projet qui concernait Villefagnan, La Faye et Raix, ne concerne dorénavant plus que Villefagnan et La Faye.

4. Contrat d'assurance groupe des risques statutaires – agents CNRACL = 15 POUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la correspondance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente concernant le contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du groupement SOFAXIS/CNP.

La formule de garantie mise en œuvre pour ce contrat couvre les risques :

- Décès
- Accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle (CITIS)
- Maternité, paternité, adoption
- Congé de longue maladie et de longue durée (CLM, CLD)
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique.

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2021 et du 1^{er} trimestre 2022 faisant apparaître une nette aggravation de la sinistralité par rapport aux statistiques des années de référence (2017-2019), entraînant un rapport sinistres/primes au-delà de 100% (soit un contrat déficitaire), l'assureur a activé sa clause de résiliation conservatoire notifiée à effet du 31 décembre prochain.

Afin de limiter la hausse sur les taux de cotisation pour les adhérents, considérant l'état actuel du marché et au regard des situations vécues dans d'autres départements, le Centre de Gestion a privilégié et engagé une négociation avec SOFAXIS/CNP.

Celle-ci a pu aboutir début octobre et débouche sur la révision des taux au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

6,99 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **15 jours**

(soit une hausse limitée à **+2,34%**).

6,06 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **30 jours**

(soit une hausse limitée à **+2,36%**).

Par ailleurs, une franchise de 20% sera appliquée sur les indemnités journalières à compter de la même date. Cette franchise n'impactera que les sinistres trouvant une origine à compter du 1^{er} janvier 2023. Tous les arrêts, prolongations ou rechutes à cette date resteront pris en charge à 100 %. Par ailleurs, les frais de soins suite aux accidents de service, de trajet et maladie professionnelle ainsi que les capitaux décès ne seront pas impactés par cette franchise.

Enfin, l'assureur accepte d'ouvrir la possibilité de modification de la franchise en maladie ordinaire pour les adhérents actuellement couvert à 15 jours qui souhaiteraient basculer sur 30 jours pour baisser le taux de leur cotisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition qui lui est faite pour l'adhésion au contrat CNRACL souscrit par le Centre de Gestion.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité / à la majorité de ses membres présents :

- Décide de modifier la franchise en maladie ordinaire au taux de¹ :
 - o ~~6,99 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours,~~
 - o 6,06 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 30 jours.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'avenant au contrat.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2023.

5. Mise à disposition par la commune à la Communauté de Communes Val de Charente de la Zone Artisanale « Le Clos de la Salle » : transfert de compétences

C'est une modification à apporter par le biais d'une délibération car, même si la commune reste propriétaire, la compétence économique revient à la CC Val de Charente. = 15 POUR

6. Délibération pour valider l'octroi d'une prime exceptionnelle à l'attention d'un agent technique :

Le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle à Didier ALLAIN, nouveau chef des services techniques, afin de valoriser ses compétences, comme il lui avait été promis lors de son entretien d'embauche.

Cette prime exceptionnelle serait d'un montant de 1 500 € brut, en compensation et dans l'attente de la valorisation de son grade d'agent de maîtrise en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité = 15 POUR

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Bruno Arrivé demande un avis de son arrivée dans l'équipe à Monsieur le Maire et Patrick Gastard : sérénité de l'équipe, dynamique positive, plus de fluidité, sans heurts, travail rigoureux et sérieux.

7. Subventions 2022 aux associations = 15 POUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir le crédit de 19 000 € inscrit à l'article 6574 – subventions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE la répartition ci-après :

	2022
A D M R	750.00
AGV (base 2000 € + peinture 500 €)	2 500.00
Amicale des Bielles	300.00
Amicale des donateurs de sang Villefagnan	300.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (rbst DJ du 14 juillet)	500.00
AMV (rbst Tél)	932.00
Anciens combattants FNCR	150.00

Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	150.00
APE (Ass des parents d'élèves écoles publiques)	300.00
APEL (Ass des parents d'élèves écoles libres (privées))	200.00
Ass sportive du collège (UNSS)	150.00
Ass Tracteurs rétro du Nord Charente	300.00
Chorale les Poly'Sons du Val	200.00
Comité des fêtes (rbst repas équipages + base 300 €)	450.00
EIDER	200.00
Football Club (base 2000 € + 500 €)	2 500.00
Médaillés militaires	60.00
Professionnels de santé	100.00
Société de chasse la Diane (base 500 €)	500.00
Temps Réel Gigacircus	100.00
Traits Charentais Asso (4 équipages x 50€ + 4 cavaliers x 50€ + calèche 50 €)	450.00
V A L (base 200 € + 1000 € Triathlon/Duatlon)	1 200.00
ADAPEI Charente	50.00
Adot 16	50.00
A G E F Ruffec	100.00
Ass Sclérosés AFSEP	50.00
Ass Chemin du hérisson	50.00
Ass ohé Prométhée 16	40.00
Bleuets de France	45.00
C A U E	60.00
Collectif services publics	60.00
Croix rouge	60.00
D D E N	30.00
F C O L	50.00
FNATH accidentés de la vie	50.00
Ligue contre le cancer Charente	100.00
Prom'haies	150.00
P E P Charente	70.00
Restos du coeur	100.00
Secours populaire	60.00
Soutien hôpital de Ruffec	100.00
TED16 GDS	50.00
UNICEF Charente	50.00
AFM téléthon	100.00
Ass ELA tous en baskets	50.00
Enfant Soleil	50.00
France Alzheimer	70.00
Institut Bergonié Bordeaux	70.00
TOTAL	14 007.00

8. Décision Modificative n°1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération modificative ci-après pour le budget Assainissement afin d'intégrer certains amortissements :

FONCTIONNEMENT Dépenses	Montants	Équilibre budgétaire
Art 6061-011 Fournitures non stockables	-200.00	
Art 6811-042 (ordre) Dotations aux dépréciations des actifs circulants	200.00	
		0
INVESTISSEMENTS Dépenses		
Art 203/210-020 Étude faisabilité station	200.00	
INVESTISSEMENTS Recettes		
Art 28158-040 (ordre) Amortissements réseaux	200.00	0

Décision Modificative n°2 Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT Dépenses	Montants	Équilibre budgétaire
Art 66112 Intérêts rattachement aux ICNE	+100.00	
Art 61523 Réseaux	-100.00	
		0

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal décide d'approuver ces délibérations modificatives.

9. Reversement obligatoire de la Taxe d'Aménagement : sujet reporté

10. Point sur les subventions attendues : sujet reporté

11. Dossier station-service Pierrot Plisson

Pierrot Plisson a rencontré Monsieur le Maire et Anne-Marie Lafond pour les informer de son souhait d'arrêter son activité de la station-service à la fin de l'année 2022. Il lui manquerait des fonds pour assainir sa comptabilité et son activité. Il souhaiterait que la commune reprenne la station, mais ce n'est pas possible. Monsieur le Maire propose de réfléchir et étudier le projet de reprise de la parcelle avec le matériel.

12. Approbation de la modification simplifiée du PLU = 15 POUR

13. Devis :

- Couverture local Club House : 8 779.89 € HT (SARL Adrien Charrier) = 15 POUR

- Plafond des vestiaires du rugby : 3 039.74 € HT (SARL Adrien Charrier) = 15 POUR

- Mélange biodiversité et pieds de murs : 500 € HT (Semences Nature) = 15 POUR – Projet de verger au plan d'eau pour 2023 pour un budget de 6 000 € HT (avec subvention de 60%) à voter ultérieurement.

- Murs mitoyens du porche avec M Belhasseim : 3 123.80 € HT (Club Marpen) = 15 POUR

et M Durand Jean-François : 6 536.07 € HT (Club Marpen) = 15 POUR

Patrick Gastard informe, concernant ce dernier devis, que M et Mme Durand s'engageaient à en régler la moitié et qu'il allait en être demandé de même à M Belhasseim.

14. Informations et Questions Diverses :

- Monsieur le Maire demande une réflexion globale au Conseil Municipal par rapport au domaine immobilier et locatif de la commune (PAP, logement de la salle des fêtes, le dépôt) en comparaison avec les anciens locaux de la CC Val de Charente. Groupe de travail à définir pour les économies d'énergie.
- Françoise Pinaud, coiffeuse Rue du Dr Feuillet, prend sa retraite à la fin de l'année et n'a pas trouvé de repreneur.
- Un nouveau commerce a ouvert le mois dernier pour 3 mois (vente de vaisselle, gamelles...) à l'ancien garage Pourageaud
- Projet foncier de maison de retraite, donc on cherche des terrains disponibles : Pison, Chapoul, Tribot...
- Le problème d'odeur chez Mme Bishop : les assurances voient ensemble après passage d'un expert.
- Le city stade devrait être opérationnel au printemps 2023
- Distribution des sapins : (59) Cécile Grange a préparé un plan pour les services techniques.
- Point sur la semaine scolaire : 4 jours ou 4.5 jours ? La CC Val de Charente souhaite harmoniser le temps des toutes les écoles du secteur, c'est à elle que revient la décision.

Séance levée à 23H45